



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Cabinet / Bureau de la représentation
de l'État
Tél. : 05.45.97.61.27
Courriel : pref-bureau-cabinet@charente.gouv.fr

Angoulême, le **14 AOUT 2025**

Le préfet de la Charente

à

Destinataires *in fine*

Objet : Facilitation de la reconnaissance des cartes de stationnement pour les personnes handicapées britanniques - « Blue Badges »

PJ : 1

À l'occasion du 37^e sommet franco-britannique, le Président de la République s'est engagé à faciliter la reconnaissance par les collectivités locales françaises des cartes de stationnement pour personnes handicapées britanniques, communément appelées « blue badges ».

Cette initiative vise à aligner la reconnaissance des « blue badges » britanniques sur celle des cartes de stationnement pour personnes handicapées de l'Union européenne, déjà en vigueur au Royaume-Uni.

Les bénéficiaires britanniques de ces cartes doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages que les conducteurs français titulaires d'une carte mobilité inclusion mention stationnement (CMI-S) et les ressortissants de l'Union européenne titulaires d'une carte équivalente, notamment la gratuité du stationnement lorsqu'elle est prévue pour leurs titulaires.

Dans ce contexte, nous vous remercions de mettre en œuvre les actions nécessaires pour permettre la reconnaissance des « blue badges » britanniques sur le département de la Charente. Pour vous aider dans cette démarche, vous trouverez ci-joint un spécimen de « blue badge ».

Je sais pouvoir compter sur votre entier investissement en ce domaine et vous remercie de votre diligence et la coopération de vos services dans la diffusion de cette information et dans la mise en œuvre de cette mesure, qui contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées britanniques résidant ou séjournant en France.

Le préfet


Jérôme HARNOIS

Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les Maires
- Messieurs les présidents d'EPCI
- Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement
- Mesdames et messieurs les chefs de services de l'État
- Monsieur le président du Conseil départemental – Maison départementale des personnes handicapées

